



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFEMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 FEVRIER 2005

Le 10 février 2005 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

Mmes et MM. FOURIER - BOUGOUIN - I. COIGNET - BOUCARD - MAZEL (arrivé à 22 h.) - RIDOLCE - GRANDJEAN - TALON --Adjointes au Maire

Mmes et MM. DUBOIS - KRUIK - S. JOUVENCEAU - VIALAS - GODARD - GUERRIER - ROBERT - MARTINEZ - V. BRIFFAUX - - Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur MAZEL qui a donné pouvoir à Monsieur RIDOLCE jusqu'à 22 h.

Madame GAUTIER qui a donné pouvoir à Monsieur BESNIER

Madame FRANCE qui a donné pouvoir à Madame COIGNET

Monsieur JOUVENCEAU qui a donné pouvoir à Madame JOUVENCEAU

Monsieur COIGNET qui a donné pouvoir à Monsieur TALON

Madame GAY qui a donné pouvoir à Madame GODARD

Monsieur NEVEU qui a donné pouvoir à monsieur ROBERT

Monsieur BRIFFAUX qui a donné pouvoir à Madame BRIFFAUX

Monsieur FOURIER qui a donné pouvoir à Madame FOURIER

Madame BESNIER qui a donné pouvoir à Madame BOUCARD

Secrétaire de séance : Madame FOURIER

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2005

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 est adopté à l'unanimité sous réserve d'une modification apportée par Monsieur le Maire au point n° 5.

Convention d'assistance technique pour la mise en place du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 17 décembre 2004, le Conseil Municipal a décidé d'engager une étude pour la réalisation d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Suite à l'examen du rapport de présentation, réalisé en 2002 pour la mise en révision du P.O.S. valant PLU, il apparaît que les éléments contenus dans ce document suffisent pour lancer le nouveau Contrat Régional. De ce fait, le Cabinet RIQUIER SAUVAGE doit modifier la convention d'assistance technique présentée lors du dernier Conseil.

Point n° 2 : Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur GRANDJEAN présente dans le détail le Débat d'Orientations Budgétaires dont copie jointe en annexe.

Monsieur ROBERT félicite Monsieur GRANDJEAN pour son exposé et apporte quelques remarques sur la présentation du budget 2005. D'une part, il constate avec regret qu'une somme de 33 000 € aurait pu être accordée aux associations pour leur permettre un meilleur fonctionnement. D'autre part, il estime que le fonds de solidarité sur le logement est une opportunité intéressante à saisir car il permet aux Communes d'intervenir directement sur la gestion du logement.

Monsieur GRANDJEAN explique que ce dispositif, applicable en 2005, ne permet pas à la Commune une gestion directe mais nécessite le concours du Département. Il confirme que dans l'immédiat, ce dispositif n'intéresse pas la Commune de Bouffémont.

Monsieur ROBERT estime que les orientations par secteur démontrent globalement un manque de souffle: En ce qui concerne le service Jeunesse il trouve intéressant le projet de coopération avec Radio Enghien. Pour le transport, il souhaite que l'intercommunalité intervienne de manière pertinente pour permettre une économie d'échelle et une amélioration sur la qualité du service. Il émet également le souhait d'une gestion informatique globale. Enfin, il demande de rester vigilant sur le fait de subir la loi des dotations étatiques.

Monsieur GRANDJEAN confirme que les priorités s'orientent vers l'investissement et fait remarquer que l'architecture du budget reste constante. Il rappelle le choix de la Municipalité de maintenir l'autofinancement et de ne pas accroître la fiscalité.

Monsieur BESNIER observe en 2004 que le dynamisme existe au regard de l'augmentation de 10% des charges de gestion. Il précise que cette augmentation représente le travail des services en terme d'action et de fonctionnement et confirme que le budget réalisé correspond aux besoins des services.

Monsieur MARTINEZ préfère que le choix de la Municipalité repose sur les dotations de l'Etat et non sur une hausse de la fiscalité. Il espère que le transfert des charges des Régions sur les Collectivités Locales n'aura aucune répercussion sur l'augmentation de ces dotations. Il fait part de trois sujets préoccupants pour lesquels il demande une réflexion et un investissement particulier : le commerce et l'emploi - la jeunesse avec le souhait de trouver des occupations pour les jeunes majeurs - le transport avec une interrogation sur l'impact de la télébilletterie en matière de qualité du service public.

Monsieur le Maire donne connaissance du développement des activités économiques et commerciales et annonce deux dossiers en cours de réalisation : le Village et le quartier des Hauts Champs avec l'aménagement de l'allée de la Gare et souligne la nécessité de prévoir un budget signalétique dans ce secteur.

Pour la jeunesse, Monsieur BESNIER se réjouit d'une augmentation de la fréquentation de ce service et informe qu'un partenariat est instauré avec le Collège. Pour le Centre Social, il confirme les objectifs 2005 de gérer les jeunes majeurs et annonce des actions de sensibilisation (drogue, alcool...). En ce qui concerne le transport, une étude statistique est en cours pour examiner l'impact de ce service coûteux. Il précise que la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France travaille actuellement sur l'analyse du transport des 6 communes avec une desserte sur les villes avoisinantes.

Monsieur MAZEL ajoute qu'au cours du 4^{ème} trimestre 2004, 7 entreprises se sont installées sur la Commune d'où une augmentation de 15 % du nombre d'entreprises de plus de 2 salariés. Il informe qu'un article sur la SOBEFA est paru dans la revue de la Chambre des Métiers pour mobiliser l'ensemble des acteurs économiques et permettre de remplir des locaux encore vacants à ce jour.

Madame COIGNET démontre à Monsieur ROBERT qu'en terme d'animations, le service culturel ne manque pas de souffle. En effet, elle rappelle le taux de fréquentation de la bibliothèque + de 37% avec l'aménagement de locaux optimisés pour accueillir les enfants et le renouvellement du fonds documentaires, notamment l'acquisition de livres d'histoire interrompue depuis 1983. Elle confirme l'évolution des activités de l'Office Municipal de la Culture et de la Maison de la Musique. Elle souligne qu'en terme de communication, le site Internet a été sélectionné pour participer au concours national des sites créés en interne.

Monsieur VIALAS demande à Monsieur GRANDJEAN d'établir un complément d'étude afin d'obtenir une vision plus lointaine de la dette. Il regrette que dans les orientations par secteurs, les intentions de la Municipalité ne soient pas arrêtées. Il souligne que le Centre Social fonctionne essentiellement par des activités encadrées de bénévoles et demande un encouragement pour l'engagement de ces bénévoles.

Monsieur le Maire estime que cette prise de conscience se traduit par la mise en place d'une équipe structurée au Centre Social et la formation des bénévoles afin de créer un réel partenariat avec l'équipe municipale.

Monsieur ROBERT est surpris que ce Débat d'Orientations Budgétaires ne fixe pas les priorités nécessaires pour la préparation du budget. Il estime que le document fourni par secteur est un inventaire minimaliste des activités à réaliser par secteur et réitère donc sa réflexion du manque de souffle sur les animations.

Madame COIGNET rappelle que l'OMC est composé pour 80% de bénévoles et promet de préparer un calendrier des animations proposées par l'OMC afin de permettre un comparatif sur les années passées.

Monsieur le Maire tient à rappeler que + de 60 % du budget de fonctionnement sont consacrés aux charges du personnel et que le reste est réparti à chaque secteur pour la réalisation des activités. Il propose la présentation d'un histogramme pour permettre un constat en pourcentage du fonctionnement de chaque service.

Monsieur le Maire remercie Monsieur GRANDJEAN pour sa présentation budgétaire qui permet de bien comprendre l'évolution structurelle des finances de la Commune.

Point n° 3 : Requalification de la RD 909 - Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur

Monsieur BESNIER annonce qu'en date du 22 janvier 2005, la Direction de l'Aménagement du Territoire en Préfecture a transmis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, datés du 10 janvier 2005, relatifs aux enquêtes publiques organisées du 8 novembre au 11 décembre 2004, sur la requalification de la RD 909.

Il précise que ce document est tenu à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la fin des enquêtes publiques.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur.

Point n° 4 : Projet de requalibrage de la RD 909 à Domont, Moisselles et Bouffémont - Mise en comptabilité des plans locaux d'urbanisme

Monsieur le Maire indique qu'une réunion, pour la mise en comptabilité des Plan d'Occupation des Sols valant Plans Locaux d'Urbanisme, rendue nécessaire par le projet de requalibrage de la RD 909, s'est tenue en Préfecture le 11 octobre 2004. A la demande du Département, il convient de valider la modification du PLU qui consiste à inscrire en emplacement réservé une surface d'environ 3 640m² le long de la RD 909.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification du PLU.

Point n° 5 : Dissolution du Syndicat Intercommunal pour la réalisation d'une aire de stationnement pour les Gens du Voyage

Monsieur BESNIER rappelle que par délibération en date du 27 février 2003, le Conseil Municipal a pris acte de la dissolution du SIRAGVO et du transfert de l'ensemble des biens à la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France.

Monsieur le Maire informe que par arrêté préfectoral du 28 décembre 2004, reçu en mairie le 7 janvier 2005, la Direction de l'Aménagement confirme la dissolution du SIRAGVO et précise que le retrait des communes, membres de la Communauté, s'effectue dans les conditions fixées à l'article L 5211.25.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur ROBERT s'interroge sur les règles d'ajustement en terme d'emplacements.

En réponse, Monsieur le Maire confirme qu'avec les deux aires de stationnement des gens du voyage, la Communauté, via la C.C.O.P.F., remplit ses obligations et fait même état d'un bonus de 6 places sur l'existant. Néanmoins, il précise que la Communauté a lancé le principe de la reconstruction de l'aire de Saint-Brice-Sous-Forêt et se propose d'aller au-delà de l'existant afin d'être cohérent avec le réel.

Le Conseil Municipal prend acte de l'arrêté préfectoral relatif à la dissolution du SIRAGVO.

Point n° 6 : Restauration de registres anciens - demande de subventions auprès des Archives Départementales au Conseil Général et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France

Monsieur BESNIER rappelle que par délibération en date du 25 mars 2004, le Conseil Municipal a sollicité des subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour la restauration et la numérisation de registre anciens, à savoir : 5 registres paroissiaux de 1692 à 1842 et 2 registres de délibérations de 1789 à 1855.

Monsieur BESNIER précise qu'en 2004, 4 registres paroissiaux des années 1632 à 1822 ont été restaurés par la Reliure du Limousin. Il informe qu'afin de poursuivre et de clôturer cette opération sur l'année 2005, des travaux de restauration et numérisation seront réalisés sur 1 registre paroissial de 1823-1842 et 2 registres de délibérations de 1787 à 1855.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour la restauration et la numérisation des anciens registres.

Point n° 7 : Mise en révision du P.O.S.de Moisselles valant élaboration du P.L.U.

Monsieur le Maire annonce que la Commune de Moisselles par courrier du 20 janvier 2005 informe de la mise en révision de son P.O.S..

Monsieur BESNIER précise que la Commune de Bouffémont, par lettre du 27 janvier 2005, a souhaité participer à l'élaboration du projet de P.L.U. Conformément à l'article L 1123.9 du Code de l'Urbanisme, la Commune de Bouffémont, en qualité de personne publique consultée, recevra, pour avis, le projet de PLU arrêté de la Ville de Moisselles.

Le Conseil Municipal prend acte de la mise en révision du P.O.S de la Commune de Moisselles.

Point n° 8 : Dématérialisation des marchés publics

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2005, les collectivités locales sont obligées de s'engager dans le processus de dématérialisation des marchés publics suite au décret du 7 janvier 2004.

La dématérialisation consiste à remplacer toute la procédure « papier » relative aux différentes étapes d'un dossier d'appel d'offres et de conclusion d'une procédure d'achat pour une mise en ligne de la procédure.

Cette dématérialisation concerne principalement les appels d'offres formalisés (>230 000€ HT) mais également les annonces des marchés en procédures adaptées. Au plus, Bouffémont réalise 5 procédures formalisées et 50 marchés en procédures adaptées par an.

Les possibilités offertes aux collectivités sont de deux ordres :

- soit l'installation et la gestion en site propre d'un système informatique dédié et sécurisé
- soit l'achat d'une prestation de services auprès d'organismes ou sociétés spécialisés agréés.

Monsieur BESNIER précise que la première solution, après étude et comparaison des offres, nécessite un investissement informatique de 10 000€ HT et un fonctionnement de 1 000€ par an ce qui, au regard des besoins, semble disproportionné. Il indique que la seconde oblige une consultation auprès de différents fournisseurs et semble mieux répondre aux besoins des collectivités comme la nôtre.

Considérant qu'à ce jour, la consultation des prestataires susceptibles de répondre (peu nombreux) ne permet pas un choix pertinent, le CIG propose aux petites collectivités de se substituer à elles pour négocier une prestation dans le cadre de la constitution d'un groupement de commandes pour permettre d'obtenir une prestation fiable à des coûts raisonnables.

L'estimation du coût de la prestation par cette entremise est évaluée entre 800 € et 900 € annuel, adhésion au CIG comprise.

En réponse à Monsieur VIALAS qui s'interroge sur ce nouveau dispositif mis en place, Monsieur MAZEL souligne qu'il s'agit d'un groupement d'achat dont la mission est déléguée au Centre de Gestion pour la recherche de prestataires.

Monsieur ROBERT s'étonne que la gestion des appels d'offres publics s'organise en externe.

Monsieur le Maire confirme que le CIG décide du prestataire mais n'intervient en aucun cas dans la consultation des marchés dont l'examen s'effectue au sein de la Commission d'Appel d'Offres Communale.

Le Conseil Municipal par 19 voix pour et 8 abstentions (M. ROBERT avec pouvoir de M. NEVEU - M. VIALAS Mme GODARD avec pouvoir de Mme GAY - Mme GUERRIER - M. MARTINEZ - M. MAZEL)

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes
- désigne le CIG pour exercer les fonctions de coordonnateur
- désigne la Commission d'Appel d'Offres du CIG pour être celle du groupement de commandes
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Point n° 9 : Décisions du Maire

- √ Signature de protocoles d'accord pour l'accueil individualisé dans les restaurants scolaires et les centres de loisirs
- √ Accord partenarial d'intervention sociale entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et la Mairie de Bouffémont pour l'animation d'un atelier récréatif en direction d'un groupe de jeunes et le soutien de la mise en œuvre d'un ensemble d'actions selon la demande des usagers,
- √ Accord partenarial d'intervention sociale entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et la Mairie de Bouffémont pour l'activité Lieu d'accueil parents/enfants et le soutien de la mise en œuvre d'un ensemble d'actions selon la demande des usagers
- √ Convention de stage avec CIVITAS concernant le logiciel "simulation budgétaire RH et le suivi de la masse salariale".
- √ Convention avec l'Association "Comité Départemental 95 EPMM Sports pour Tous d'Ile de France" pour la demi journée du 3 novembre 2004.
- √ Convention de stage avec CIVITAS concernant le logiciel Absences/Congés
- √ Mise à disposition de locaux à l'Association Performances
- √ Convention avec la SARL SCOL'VOYAGES pour le séjour au ski aux Orres (05)
- √ Avenant au contrat administratif d'occupation du domaine privé communal à titre précaire et révocable
- √ Convention avec l'Association "Comité Départemental 95 EPMM Sports pour Tous d'Ile de France" pour les demi journées des 23 et 30 décembre 2004.
- √ Contrat de prêt à usage gratuit de deux expositions du Conseil Général à la Mairie de Bouffémont
- √ Contrat de maintenance avec JVS MAIRISTEM concernant le logiciel Enfance
- √ Contrat de maintenance avec JVS MAIRISTEM concernant le logiciel CCAS

Point n° 10 : Questions diverses

Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France : compte rendu de la commission Commerce et développement économique

Monsieur le Maire donne connaissance de l'évolution économique des zones commerciales de Saint-Brice et de Moisselles, suite à l'avis de la Commission Départementale Economique et Commerciale et annonce le développement officiel de la zone d'activités de la Croix verte.

Monsieur BESNIER confirme la finalité du développement des zones commerciales au sein de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France. Néanmoins, il informe que des travaux de réaménagement seront indispensables pour l'évolution de la zone d'activités d'Ezanville.

Monsieur ROBERT souligne l'importance du trafic routier sur la nationale 1 et l'intérêt de traiter tous les aspects environnementaux.

Schéma de développement commercial du Val d'Oise

Suite à la remarque de Monsieur ROBERT, Monsieur le Maire signale que le schéma de développement commercial du Val d'Oise, réalisé par la Chambre des Métiers et l'Observatoire Départemental d'Équipement Commercial du Val d'Oise en juillet 2004 est consultable en mairie. Ce document explique, en effet, que la route nationale 1 est un axe stratégique.

Monsieur BESNIER précise que, suite au résultat de cette étude, une réflexion doit s'engager prochainement avec l'ensemble des élus concernés par le développement de cet axe.

SIGIDURS

Monsieur BESNIER informe que l'usine d'incinération de Sarcelles doit subir des travaux obligatoires de remise aux normes avant le 28 décembre 2005. Il s'agit notamment, du traitement des fumées, du changement des fours et de travaux annexes pour un coût global estimé à cent millions d'euros. Ces aménagements sont nécessaires pour continuer l'exploitation et éviter la fermeture du bâtiment par les services préfectoraux.

Monsieur le Maire signale que ces travaux seront définis par le Conseil d'Administration qui se réunira en mairie d'Ecouen le 14 février prochain. Au cours de cette réunion, il conviendra de s'interroger sur la gestion et l'exploitation des déchets durant la période des travaux et de constituer un plan de financement pour déterminer la charge de chacun dans cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23 H 30.

**La Secrétaire
C. FOURIER**

**Le Maire
G. BESNIER**